



Réf. N° : 0091 /LGFP

Conakry, le 30 Juin 2024

A

MONSIEUR LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION NORME, ETHIQUE
ET DISCIPLINE DE LA LGFP

OBJET : Réponse à votre procès-verbal
du 29 juin 2024 (Incidents ASK vs Milo FC)

Monsieur le Président,

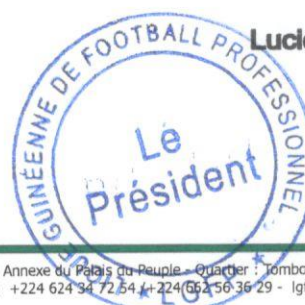
Nous accusons réception du procès-verbal de votre Commission sur les incidents du match ASK vs Milo FC du Vendredi 22 juin 2024 comptant pour la 24^{ème} journée du Championnat National de Ligue 1 Guicopres et nous vous en remercions.

Nous constatons avec satisfaction que la Commission s'est donnée le temps de la réflexion, elle s'est réunie pendant 3 jours c'est-à-dire les 27, 28 et 29 juin 2024. Elle a eu aussi à sa disposition tout ce dont elle avait besoin comme documentation pour prendre une décision en conformité avec les textes, à savoir : Les rapports de l'arbitre et du commissaire, le rapport du chargé de la sécurité de la FGF, les images de la télévision STARTIMES, les lettres et les images vidéos mises à disposition par le Milo FC. Et enfin elle était au courant du délai du 2 juillet 2024 imposé par la CAF pour l'arrêt du championnat.

A la lecture de ce procès-verbal nous sommes au regret de constater que la décision de faire rejouer le Match AS KALOUM VS MILO FC rendue par votre commission n'est nullement en conformité avec les règlements du Championnat National de Ligue 1 Guicopres. Elle est donc inapplicable.

Nous vous demandons donc de vous réunir à nouveau ce **Lundi 1^{er} Juillet 2024** pour prendre une décision en conformité avec les textes.

Sportivement !



Lucien Beindou GUILAO
PRESIDENT

[Signature]
30/06/24